

RÉSOLUTION 2.12

REMERCIEMENTS AUX ORGANISATEURS

Rappelant la Résolution 1.11 dans laquelle l'offre de la République fédérale d'Allemagne d'accueillir la deuxième session de la Réunion des Parties a été acceptée avec une grande reconnaissance par la Réunion des Parties,

Consciente des efforts significatifs entrepris pour l'organisation de la présente session de la Réunion des Parties par le gouvernement allemand ainsi que par le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage,

Appréciant l'aide financière fournie par le gouvernement allemand, le Royaume-Uni et le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage pour faciliter la participation à cette session du plus grand nombre possible d'Etats de l'aire de répartition,

La Réunion des Parties :

1. *Exprime* sa gratitude au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne pour les dispositions prises afin de fournir un lieu d'accueil et d'excellents équipements pour la deuxième session de la Réunion des Parties ;
2. *Félicite* le Secrétariat des Accords de l'excellente préparation de la deuxième session de la Réunion des Parties à l'Accord ;
3. *Exprime* sa gratitude au Secrétariat de la Convention pour l'aide fournie au Secrétariat des Accords pour l'organisation de la présente session ;
4. *Exprime également* sa reconnaissance aux gouvernements de la République fédérale d'Allemagne et du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord pour leur aide afin de faciliter la participation à cette session de nombreux Etats de l'aire de répartition.